

Prix de Jazz 2012

En 2012, l'Académie de musique du Québec organise un concours offrant un prix au meilleur ensemble instrumental de jazz. L'ensemble doit être composé de trois à six membres (trio, quatuor, quintette, sextuor). Les prestations seront jugées en se basant sur le niveau de compétence et de maturité, respectant les éléments de jazz : précision rythmique et justesse de tempo, sensibilité "swing" et autres styles applicables, qualité d'improvisation des solistes ; compositions originales ; répertoire standard et imposé pour l'épreuve finale. Ce concours a pour but d'encourager de jeunes musiciens de jazz à perfectionner leur art.

Le prix

Le Prix de Jazz, d'une valeur de 5 000\$, est accordé par voie de concours à l'ensemble instrumental qui obtient le plus grand nombre de points.

Déroulement du concours

Préliminaire : audition d'un disque compact par un jury formé de 3 membres choisis par l'Académie de musique du Québec.

Demi-finale : une prestation devant public de 50 à 55 minutes devant un jury composé de 3 membres choisis par l'Académie de musique du Québec.

Finale : une prestation devant public de 30 à 40 minutes devant un jury composé d'au moins 3 membres choisis par l'Académie de musique du Québec.

Règlements du concours

- être âgé, au 1^{er} juin 2012, d'au moins 18 ans et d'au plus 30 ans;
- être citoyen canadien ou immigrant reçu ;
- être domicilié au Québec depuis au moins 3 ans, au 1^{er} juin 2012;
- s'inscrire au plus tard le 15 mars 2012, le cachet de la poste faisant foi.

Le comité des bénévoles offre l'hébergement aux candidats venant de l'extérieur de Montréal et qui en font la demande au moment de l'inscription (nombre de places limité, candidats seulement).

Au moment de l'inscription, le dossier du candidat doit être complet. Tout candidat doit joindre au formulaire d'inscription, dûment rempli en caractères d'imprimerie, les documents suivants :

1. un certificat de naissance établissant qu'il a l'âge requis pour participer au concours;
2. s'il y a lieu, une attestation qu'il est citoyen canadien et domicilié au Québec depuis 3 ans;
3. un curriculum vitae, une courte biographie (environ 125 mots) et une photographie récente de bonne qualité;
4. s'il y a lieu, les certificats d'études obtenus dans un Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ou une université québécoise;
5. pour les **préliminaires**, un disque compact comprenant 4 pièces de 6 à 7 minutes chacune, dont 2 pièces doivent être choisies dans le répertoire de jazz classique et 2 pièces doivent être des compositions originales entièrement écrites par des membres de l'ensemble. Suite à cette épreuve préliminaire, un maximum de six ensembles seront choisis pour participer à l'épreuve demi-finale.
6. pour la **demi-finale**, une prestation devant public de 50 minutes à 55 minutes (les candidats doivent fournir le minutage exact de leur programme). Le jury se réserve le droit d'interrompre une prestation qui dépasse le minutage requis. Le répertoire présenté doit être composé de 50% d'œuvres provenant du répertoire de jazz standard et de 50% de compositions originales. Le programme soumis par les candidats est définitif après le 1er mai;
7. l'annonce des ensembles retenus pour la finale sera faite suite aux auditions de la demi-finale. Un maximum de trois ensembles seront choisis pour participer à l'épreuve finale;
8. pour la **finale**, une prestation de 30 à 40 minutes devant public. Trois pièces devront être présentées, dont deux au choix et une pièce imposée par le jury, choisie dans le répertoire d'œuvres de compositeurs renommés (ex : Thelonius Monk, Wayne Shorter, etc.). Le programme soumis par les candidats pour la finale est d'une durée maximale de 40 minutes et est définitif après le 1er mai.
9. un chèque certifié ou un mandat-poste au montant de 200\$ non remboursable.

Les candidats doivent être présents lors du dévoilement des finalistes et lors de la remise des prix.

Une tenue de ville est de rigueur pour tous les événements officiels du concours.

Tout candidat qui fournira de faux renseignements sera exclu du concours.

Les candidats acceptent, par leur inscription, de se soumettre à toutes les conditions du concours ainsi qu'aux décisions du jury qui sont finales et sans appel.